

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
PROCES VERBAL
Mardi 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à vingt heures trente minutes ;
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAINAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - - M. BOUTARIC Hervé - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole - M. LAQUERBE Olivier

Absent-Excusé : M. RAYNAL Patrick - M. KRAEUTLEIN Ludovic

Date de convocation et d'affichage : 8 juillet 2022

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS

Néant

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1er AVRIL 2022

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

II) REMISE DES OFFRES MARCHE PUBLIC POUR MAITRISE D'ŒUVRE PROGRAMME CŒUR DE VILLAGE

Un marché public a été lancé pour trouver le maître d'œuvre du projet en cours « Cœur de village » ; 6 candidats ont fait une proposition.

La commission Appel d'offres s'est réunie le 7 juillet dernier et en a retenu 2, principalement choisis pour leurs références. Il s'agit de la société FILHAM architecture et de Mme Hélène Forêt Paysagiste-concepteur.

Pour la seconde phase de sélection, une rencontre individuelle avec les deux candidats est prévue le mercredi 27 juillet 2022.

III) MISE EN PLACE PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire présente aux élus le principe de l'application panneau pocket qui permet aux mairies d'informer et d'alerter sur les événements du village auprès de leurs citoyens en temps réel sur leurs smartphones,

La mise en place de ce concept, nécessite une adhésion de 180€ par an.

Le conseil municipal décide d'y adhérer une année, pour une période d'essai. Deux adjoints seront administrateurs de l'application.

IV) AVEYRON HABITAT, RESTITUTION ETUDE FAISABILITE :

Aveyron Habitat est un acteur local au service des collectivités pour mener à bien des opérations de logements et d'aménagement mais également pour proposer son expérience et son savoir-faire en qualité de prestataire de service.

> Rénovation maison Molénat

Monsieur le Maire présente le projet d'Aveyron Habitat soit, une rénovation totale avec démolition de l'arrière et création d'un logement T3 de 70m². Cette solution proposée implique la mise à disposition du bâtiment auprès de cet organisme, qui prend en charge la totalité des travaux ainsi que la location du logement. Après rentabilité de l'opération, le bâtiment est restitué à la commune.

Le conseil municipal entend cette présentation et décide en premier lieu de mettre en vente la maison en l'état, après estimation du bien.

> Projet lotissement

M. le Maire expose la possibilité de lotir sur la zone AU de Ginouillac, définie par le Plan local d'urbanisme intercommunal. Une étude proposée par Aveyron Habitat prévoit la

construction de 3 pavillons sur la partie haute de la zone pour une première phase, ainsi que la voirie nécessaire pour le reste de la zone à lotir.

Les élus entendent la présentation et souhaitent poursuivre cette réflexion.

V) DELIBERATION SUR LES MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

M. le Maire expose : à compter du 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI.

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, avant le 1er juillet, les communes de moins de 3 500 habitants, pouvaient choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes concernés par la réforme sont obligatoirement publiés par voie électronique.

Entendu, les membres du Conseil municipal, décident à l'unanimité la publication électronique.

VI) AFFAIRE SUBVENTION SAM

M. le Maire reprend le courrier du contrôle de légalité de la préfecture de l'Aveyron, indique que celui-ci a rejeté la subvention attribuée au syndicat car il est interdit de verser à un syndicat professionnel. Ce dernier a donc remboursé à la commune la somme de 250€. Cependant, Monsieur le maire précise qu'il serait possible de verser auprès de l'amicale des fondeurs.

Vu l'évolution à ce jour de la société SAM, le conseil municipal décide de ne pas reverser cette somme à l'amicale.

VII) QUESTIONS DIVERSES

- Il a été signalé par un riverain, un problème de vitesse excessive route de Rodeis.

- Mme Julie Cabantous, au nom du collègue Paul Ramadier de Decazeville, demande à la mairie la possibilité de réserver la salle polyvalente le 6 janvier 2023 pour organiser la soirée accordéon, qui se déroulait habituellement au laminoir, actuellement en travaux pour un an.

- Conseil d'école : 31 enfants seront présents pour la rentrée 2022
Des travaux de réparations et d'amélioration ont été listés et présentés aux élus.

- Un problème de mise à jour cadastrale a été soulevé au lieu-dit Puechagut suite à la vente de la maison de Mme Mecca. Une enquête publique est nécessaire.

- Le club de foot « la méridienne d'Olt » a demandé à Monsieur le maire, la mise à disposition d'une salle pour organiser le club house de l'association. La salle des associations « salle des Lilas » pourrait convenir, sous réserve du respect des règles d'utilisation. Suite à la demande du club, un devis pour fabrication d'un meuble réservé pour leurs effets, a été demandé à Monsieur Marragou.

- Fin du restaurant sur la commune : Mme Rols et M Leocadio ont souhaité rencontrer Monsieur le maire pour annoncer la fermeture officielle du restaurant à compter du 31 août 2022. Ces derniers souhaitant développer la partie agro-alimentaire, n'ont pas pu se délocaliser et profiteront donc des locaux existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Président

Le Secrétaire